



De culture innovante

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MRC DU VAL-SAINST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que la MRC du Val-Saint-François tiendra une assemblée publique de consultation, **le lundi 16 mars 2026 à 18h00**, au bureau de la MRC, au 810, Montée du Parc à Richmond, pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur :

« le projet de règlement numéro 2025-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François »

Le **projet de règlement numéro 2025-07** propose une modification de la limite du périmètre d'urbanisation dans la municipalité du Canton de Melbourne. Le périmètre d'urbanisation est augmenté de 1 931 mètres carrés afin d'inclure entièrement les terrains sur lesquels sont implantés les bâtiments de l'église St-Andrew et de la Société historique de Richmond.

Cet exercice est rendu nécessaire à la suite de la décision de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) d'exclure ces parcelles de terrain de la zone agricole.

Le **projet de règlement numéro 2025-07** entraînera pour la Municipalité du Canton de Melbourne la modification de ses règlements d'urbanisme, soit le plan d'urbanisme et/ou le règlement de zonage, afin d'agrandir la limite de l'affectation « périmètre d'urbanisation » à même une partie de l'affectation « agro-forestière dynamique », sur une partie des lots 5 426 215 et 5 426 216.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit projet de règlement et du document sur la nature des modifications à apporter au plan et/ou aux règlements d'urbanisme sur le site web de la MRC dans la section *Actualités et documentation/Avis publics* de même qu'au bureau de la MRC situé au 810, montée du Parc à Richmond.

Donné à Richmond, ce 20 février 2026.

Martin Tremblay
Directeur général et greffier-trésorier